

19-135

Séance du 23 septembre 2019

Approbation de la
Décision Modificative
n° 2 du Budget Principal
et des Décisions
Modificatives n° 1 des
Budgets annexes de
l'Eau et de
l'Assainissement

Le vingt-trois septembre 2019, à 19 heures.

Les membres du Conseil du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 99, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Pierre REY, Mme Florence BESANCENOT, M. Alain PICARD, M. Didier PORNET, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Tony KNEIP, Mme Françoise RAVEY, Mme Loubna CHEKOUAT, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, M. Marc ETTWILLER, Mme Bernadette PRESTOZ, Mme Claude JOLY, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Mme Corinne COUDEREAU.

Andelnans - Angeot - Argiésans M. Roger LAUQUIN - **Autrechêne - Banvillars - Bavilliers** : Mme Carole VIDONI - Belfort : M. Sébastien VIVOT – Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES – M. Jean-Marie HERZOG - Mme Monique MONNOT – Mme Marie STABILE - M. Pierre-Jérôme COLLARD - Mme Parvin CERF – M. Yves VOLA - M. Brice MICHEL - M. Guy CORVEC – Mme Christiane EINHORN - M. Olivier DEROY – Mme Dominique CHIPEAUX - M. Patrick FORESTIER – Mme Samia JABER – M. René SCHMITT – Mme Jacqueline GUIOT - M. Leouahdi Selim GUEMAZI - Mme Francine GALLIEN – M. Bastien FAUDOT - M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont - Bessoncourt** : M. Guy MOUILLESEAUX - **Bethonvilliers** : M. Christian WALGER - **Botans** : Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne - Buc - Charmois - Châtenois-les-Forges** : M. Florian BOUQUET - M. André BRUNETTA – **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER - **Cravanche** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT – **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN - **Danjoutin** : Mme Christine BRAND - **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELLEN - **Eguenigue** : M. Michel MERLET - **Eloie** : M. Michel ORIEZ - **Essert - Evette-Salbert** : M. Bernard GUILLEMET - **Fontaine** : M. Pierre FIETIER - **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN - **Fousseymagne** : M. Serge PICARD - **Frais – Lacollonge** : M. Michel BLANC - **Lagrange - Larivière** : M. Marc BLONDE - **Menoncourt** : M. Jean-Marie ROUSSEL – **Meroux** : M. Stéphane GUYOD - **Méziré - Montreux-Château - Morvillars - Moval - Novillard** : M. Claude GAUTHERAT - **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL - **Pérouse** : M. Christian HOUILLE - **Petit-Croix - Phaffans - Reppe** : M. Olivier CHRETIEN - **Roppe - Sermamagny** : M. Philippe CHALLANT - **Sévenans - Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS - **Urcerey - Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER - Mme Jacqueline BERGAMI – M. Olivier DOMON - **Vauthiermont** : M. Philippe GIRARDIN - **Vétrigne** : M. Bernard DRAVIGNEY - **Vézelois** : M. Jean-Pierre CUENIN.

Etaient absents :

M. Raphaël RODRIGUEZ, Vice-Président
M. Jacques BONIN, Conseiller Communautaire Délégué
M. Jean-Claude MARTIN, Conseiller Communautaire Délégué
Mme Frieda BACHARETTI, Conseillère Communautaire Déléguée
M. Michel NARDIN, Titulaire de la commune d'Angeot
M. Thierry PATTE, Titulaire de la Commune de Banvillars
M. Eric KOEBERLE, Titulaire de la Commune de Bavilliers
Mme Chantal BUEB, Titulaire de la Commune de Bavilliers
Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Jean-Pierre MARCHAND, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Marion VALLET, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Gérard PIQUEPAILLE, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Ian BOUCARD, Titulaire de la Commune de Belfort
M. François BORON, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Pascale CHAGUE, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Jean-Claude HAUTEROUCHE, Titulaire de la Commune de Charmois
M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la Commune de Danjoutin
Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, Titulaire de la Commune d'Essert
Mme Bénédicte MINOT, Titulaire de la Commune de Lagrange
M. Laurent CONRAD, Titulaire de la Commune de Montreux-Château
M. Alain FIORI, Titulaire de la Commune de Petit-Croix
M. Michel GAUMEZ, Titulaire de la Commune d'Urcerey

Pouvoir à :

M. Jacques SERZIAN, Vice-Président
Mme Bernadette PRESTOZ, Conseillère Communautaire Déléguée
M. Marc ETTWILLER, Conseiller Communautaire Délégué
M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller Communautaire Délégué

Mme Marie-Laure FRIEZ, Titulaire de la commune de Botans
M. Pierre REY, Vice-Président

M. Yves VOLA, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Parvin CERF, Titulaire de la Commune de Belfort
Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Titulaire de la Commune de Belfort
M. Bernard MAUFFREY, Vice-Président
M. Damien MESLOT, Président
Mme Florence BESANCENOT, Vice-Présidente
Mme Christiane EINHORN, Titulaire de la Commune de Belfort

Mme Delphine MENTRE, Vice-Présidente

M. Claude GAUTHERAT, Titulaire de la commune de Novillard

Secrétaire de Séance : M. Brice MICHEL

Ordre de passage des rapports : 1 à 40

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 22 h 15.

M. Olivier DOMON, Titulaire de la Commune de Valdoie et M. André BRUNETTA, Titulaire de la Commune de Châtenois-les-Forges, entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 4 (délibération n° 19-128).

M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la Commune de Belfort, qui avait donné pouvoir à Mme Loubna CHEKOUAT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 6 (délibération n° 19-130).

M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la Commune de Belfort, qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marie-HERZOG, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 8 (délibération n° 19-132).

Mme Marie STABILE, Titulaire de la Commune de Belfort, qui avait donné pouvoir à M. Alain PICARD, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 14 (délibération n° 19-138).

Direction des Finances

Références BM/JS/RB/CN/JMG/CM
Mots-clés Budget
Code matière 7.1

Objet : Approbation des Décisions Modificatives n° 2 du Budget Principal et Décisions Modificatives n° 1 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Les Décisions Modificatives présentées ci-dessous prennent en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le présent rapport résume les informations financières présentées dans la maquette budgétaire qui vous a été transmise.

I. Budget Principal – Décision Modificative n°2

1. Section de fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement
Aucune modification.
- Dépenses réelles de fonctionnement
Aucune modification.
- Les subventions de fonctionnement

Il est proposé de verser deux subventions de fonctionnement :

L'UFR STGI a bénéficié, lors du vote du Budget Primitif 2019, d'une subvention en fonctionnement et une autre en investissement. A la demande de l'UFR STGI, il convient aujourd'hui d'en modifier la répartition en augmentant la part consacrée au fonctionnement de 2.600 € en diminuant celle destinée à l'investissement.

Une subvention d'un montant de 2.000 € est proposée à la FDSEA 90 dans le cadre de l'opération « Un dimanche à la ferme ».

Ces subventions seront prélevées sur l'enveloppe à affecter « développement économique ».

Enveloppe à affecter développement économique	- 4 600 €
UFR STGI	+ 2 600 €
FDSEA	+ 2 000 €

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Des opérations de transferts de crédits entre chapitres sont à opérer pour un solde nul :

- + 1,2 M€ de participation à la SODEB au titre de l'aménagement de la zone d'activité de l'Aéroparc (chapitre 27) selon le prévisionnel de participation à l'équilibre de l'opération, reprise en gestion par le Grand Belfort. Cette somme sera prélevée sur la provision (reste à réaliser) constatée au Compte Administratif 2018 pour l'achat de parts à l'Aéroparc pour 1,2 M€ (chapitre 26).
- La réaffectation budgétaire de 600 K€ affectés à la participation à l'équilibre de la ZAC Plutons prévu initialement au chapitre 27 et remis au chapitre 204 pour tenir compte de l'avenant passé au traité de concession.
- +45 K€ pour l'acquisition de deux logiciels de gestion (chapitre 20) et -45 K€ au chapitre 23 d'ajustement de crédits.
- + 25 K€ d'acquisition de matériel informatique et de frais de notaire suite à l'acquisition des parcelles de terrains à Morvillars dans le cadre de la GEMAPI (chapitre 21) ; - 25 K€ au chapitre 23 d'ajustement de crédits.

3. Opérations d'ordre

- Intégration de frais d'étude pour 447 K€ (opération équilibrée en dépenses et en recettes)

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
FCTVA	0,00 €
Réintégration des frais d'études	447 448,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	447 448,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Réintégration des frais d'études	447 448,00 €
Total des dépenses d'investissement	447 448,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

II. Budget Annexe de l'Eau – Décision Modificative n°1

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Aucune modification.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Suite à l'échéancier de versement établi par l'Agence de l'Eau, la redevance versée à celle-ci diminue de 315 K€ par rapport aux prévisions budgétaires.

La prise en compte de cette évolution permet d'absorber la progression des dépenses réelles de fonctionnement :

- 300 K€ afin d'anticiper l'augmentation prévisible des volumes d'eau achetés suite au nouvel épisode de sécheresse enregistré en 2019,
- 15 K€ pour tenir compte de l'augmentation des charges de fluides (électricité).

2. Section d'investissement

- Recettes réelles d'investissement
Aucune modification.
- Dépenses réelles d'investissement
Aucune modification.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	315 000,00 €
Reversement Agence de l'Eau	-315 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

III. Budget Annexe de l'Assainissement – Décision Modificative n°1

1. Section de fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement
Aucune modification.
- Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites, pour permettre le versement de 20 K€ à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour modernisation des réseaux (chapitre 014). Cette somme est prélevée sur les titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67).

2. Section d'investissement

- Recettes réelles d'investissement
Aucune modification.
- Dépenses réelles d'investissement
Aucune modification.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Dont	
Reversement Redevance modernisation	20 000,00 €
Annulation de titres sur exercices antérieurs	-20 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
FCTVA	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Instruction Comptable M14,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 84 voix pour, 1 contre (M. Bastien FAUDOT) et 4 abstentions (M. Marc ARCHAMBAULT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. René SCHMITT),

(Mme Jacqueline GUIOT, Mme Samia JABER ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal du Grand Belfort,

d'adopter les Décisions Modificatives n° 1 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Belfort,

d'approuver le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui compte un membre du conseil soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 23 septembre 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date affichage

26 SEP. 2019

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

